

Nouveliste valaisan

Journal quotidien

St-Maurice

Téléphone 8

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.
Suisse	10 »
Etranger	14 »
Réclames	28 »
Mortuaires	16 »

Annonces reçues par PUBLICITAS S. A., Sion, Montreux, Lausanne et succursales, ainsi qu'au Bureau du Nouvelliste, St-Maurice. Téléphone 8. Compte de chèques post. Il c 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

SUISSE		ETRANGER	
Un an	6 mois	Un an	6 mois
31.—	16.—	31.—	16.—
Sans Bulletin 12.— 7.— 4.—		Chaque num. 31.— 16.— 8.50	
Avec Bulletin 16.— 9.— 5.—		Par 2 num. 20.— 10.50 5.75	
Compte de chèques postaux Il c 274		Avec Bulletin officiel, tarif spécial	

LA PREMIERE MANCHE

La session prorogée du Grand Conseil qui s'est ouverte ce matin a été solennellement décidée, le 22 mai dernier, à seule fin de régler une bonne fois les conditions d'engagement du personnel enseignant primaire, pour employer l'enseigne du projet de loi.

On se souvient, en effet, de cette séance quelque peu décousue et mouvementée au cours de laquelle M. le député Thomas, président de la commission, fit une déclaration en deux points, amendée légèrement, que le Grand Conseil adopta par 51 voix contre 42.

C'est dire que la Haute-Assemblée n'a pas songé à la situation matérielle du personnel enseignant sans un profond élan de sympathie.

Il y eut des divergences de vue sur la discussion immédiate du projet de loi ou sur son renvoi à une session prorogée, mais tous les députés qui intervinrent dans le débat reconnurent que les instituteurs et les institutrices accomplissent en silence une admirable besogne dont il ne dépend pas de leurs volontés que les résultats soient mielleux encore.

La séance de ce matin n'a infirmé en rien cet éloquent témoignage.

Tout le monde a pu se rendre compte que maîtres et maîtresses ont donné, jusqu'ici, contre très peu d'argent, tout ce qu'ils avaient d'intelligence, de cœur et de dévouement pour former d'excellents citoyens et de bonnes mères de famille.

A la session de mai, sur une suggestion de principe de M. Thomas, le Grand Conseil avait adopté un 2me point des propositions de la Commission :

« Le Conseil d'Etat accepte d'inscrire au budget de 1931 une somme minimum de 200,000 francs pour parfaire le traitement actuel des maîtres et maîtresses du canton. »

C'était une amélioration acquise, si elle était loin d'être définitive comme procédure.

Aujourd'hui, on a ouvert toutes grandes les fenêtres grillées.

Nous avons joui du réconfortant spectacle d'un accord parfait entre la Commission et le gouvernement, ce qui n'est pas à dédaigner dans un débat parlementaire.

Les partis politiques ne l'étaient pas moins. A peine avons-nous recueilli une légère réserve dans le discours de M. Crittin qui a rappelé la motion qu'il avait déposée et qui voudrait, par des traitements suffisants, éviter certains cumuls, se défendant de toute arrière-pensée politique.

Nous avons entendu la même note, avec une accentuation un peu moins marquée, sortir des lèvres de M. Delacoste qui a voulu expliquer son adhésion au projet et son vote sur l'entrée en matière.

Nous nous en voudrions de ne pas souligner le beau travail des rapporteurs : MM. Maurice de Torrenté et Clément Imhoff, travail qui a été fort apprécié par la Haute-Assemblée.

M. le conseiller d'Etat Walpen, dans un exposé très complet et en réponse à toutes sortes de suggestions, a fait à son tour, un exposé complet de l'économie du projet.

Les quatre cinquièmes des communes payeront moins qu'elles ne paient et un cinquième de celles-ci verront leurs charges légèrement augmentées.

Pour l'Etat, ce sera une dépense nouvelle de quelque cent quarante mille francs.

Nous ne voulons pas déflorer le prenant rapport de M. de Torrenté que nos lecteurs auront entre leurs mains demain.

La loi renferme 27 articles. Nous sommes arrivés au 14me dans une seule séance. Ce n'est pas trop mal pour un problème d'une pareille importance qui avait soulevé tant de poussière au mois de mai.

En somme, la suggestion du renvoi en faveur duquel M. Thomas, président de la commission, avait bataillé avec beaucoup de ténacité, a été une excellente mesure, puisqu'il a permis au Conseil d'Etat d'arriver avec des propositions acceptables et à la commission et aux groupes politiques, de faire une union qui aura une répercussion heureuse dans le pays.

Il ne faudrait pas croire que les instituteurs coucheront désormais sur un lit de roses. Non. Leur situation n'atteindra pas, de loin, les traitements les plus modestes de leurs collègues suisses. Mais, comprenant la situation économique du canton, ils se sont ralliés patriotiquement au projet, sachant que les pouvoirs publics ont écouté avec bienveillance leurs doléances et y ont compati autant que possible.

Nous serions heureux que, d'ici aux seconds débats, qui auront lieu en novembre, le sentiment d'un traitement équitable au personnel enseignant pénètre doucement dans tous les foyers de façon qu'à la votation populaire nous puissions enregistrer cette unanimité qui a marqué certains gros problèmes de notre vie nationale et qui a été relevée même au-dehors.

Ch. Saint-Maurice.

Le Valais, Haut-Rhône et ses voies internationales à travers les âges

(Rapport de M. Haenni au Vme Congrès du Rhône à Arles)

Messieurs,

Ce sont les poètes latins qui, les premiers, ont chanté les sauvages beautés des montagnes du haut-Rhône et les exploits de ceux qui ont traversé leurs périlleux passages. Deux de ceux-ci ont surtout attiré leur attention, ce sont : le passage du Mons Jovis, aujourd'hui appelé Grand St-Bernard et celui du Mons Cimbronius, soit le Simplon.

La présente étude a pour but de décrire succinctement le développement de ces voies internationales à travers les âges.

Le Passage du Grand St-Bernard

Le passage du Grand St-Bernard, dont le sommet du col est à l'altitude de 2472 m., a déjà été utilisé à une époque antique que l'on ne peut déterminer. Les monnaies grecques, romaines et gauloises du deuxième siècle avant J.-C. trouvées devant un autel situé au sommet du col, à l'endroit appelé Plan de Joux ou de Jupiter, et où les Celtes et les Vénètes offraient les sacrifices aux divinités, prouvent qu'à cette époque déjà, ce passage était connu. Nous en trouvons également la preuve dans les découvertes d'objets provenant de l'ère du bronze faites au village de Liddes, situé sur le flanc nord de la montagne. Ces passages a surtout été utilisé pour le trafic entre la Haute Italie et la Gaule d'une part, et la Germanie, d'autre part.

A une époque très ancienne, dont la date n'a pu être déterminée, une route avait été construite entre Aoste et Octodurum, aujourd'hui Martigny. La longueur de cette route est de soixante trois lieues romaines, soit environ 93 km.

Dans son ouvrage « De Bello Gallico » Jules César cite l'importance du Col « Mons Jovis » ou « Mons Penninus ».

C'est lui qui, en l'an 55 avant J.-C., prit la résolution d'agrandir cette route et de venir combattre les habitants de ces hautes vallées, habitants qui rançonnaient les voyageurs marchands. Il envoya dans ce but Servius Galba avec la douzième légion. Celui-ci battit, les Vantuates, les Vénètes et les Séduniens qui occupaient le flanc nord du passage, puis il établit son quartier d'hiver à Octodurum sur la rive gauche du Rhône.

Dans les écrits des huit premiers siècles de l'ère chrétienne, le Mont Joux est maintes fois cité comme « Le Roi des passages des Alpes » pour relier la moyenne et haute Italie avec les Gaules et les pays du Rhin.

Les Romains avaient élevé à Jupiter, au sommet du Col, un temple où l'on fit certaines découvertes qui prouvent que ce dernier fut construit de nombreuses années avec l'ère chrétienne. Aucun temple ne fut édifié à une altitude plus élevée ; il ne tomba dans l'oubli qu'au Moyen-âge, ensuite de la fondation, au XIème siècle, du célèbre hospice par St-Bernard de Menton.

Polybius, écrivain de l'antiquité, cite plusieurs faits se rapportant au fameux passage. D'après ses écrits, les habitants de la vallée du Haut-Rhône, alliés et mercenaires des gaulois menacés, durent l'an 225 avant J.-C., se joindre à l'armée envoyée contre Rome et passer le Mons Penninus, ou de Jupiter. A partir du temps d'Auguste, celui-ci et franchi par des soldats, des marchands et des ambassadeurs. L'an 49 av. J.-C. les légions d'Angleterre, d'Espagne et de Germanie utilisent le même passage, pour venir au secours des empereurs Pompéius et César.

Les troupes de l'empereur Maximien, en l'an 285, franchissent également le Mont Jupiter pour aller combattre dans les Gaules et surveiller les frontières du Rhin. L'héroïque légion thébaine, dont le glorieux martyre a illustré Agaunum (St-Maurice) faisait partie de ces troupes.

De nombreuses inscriptions votives datant des premiers temps de l'Empire jusqu'à la fin du IVème siècle, ont été recueillies dans un sanctuaire sur la hauteur du col ; ces inscriptions prouvent que des dons ont été faits sur l'autel du dieu « piétatis causa pro itu et reditu », c'est-à-dire à titre pieux pour l'aller et le retour. Citons en passant les inscriptions d'un « tabellarius » de Veontio, celles d'un messager de Besançon, celles du Romain Quintus Sylvius Perennis celles d'un messager de Syrie, celles d'un délégué de l'île de Crète, puis d'un délégué d'Amiens et ainsi de suite.

Ces inscriptions témoignent aussi du passage de troupes de toutes régions ; inscriptions de Severus relatant la marche dans la Vallée du Rhône à la tête de la troisième légion, celles de Julius Antullus préfet de la cinquième cohorte des Asturies, celles d'un chef de Cadix avec la sixième légion d'Espagne (victrix pia felix) et bien d'autres encore.

Dès le huitième siècle, les Grands de l'époque font leur pèlerinage à Rome en passant par le fameux col de Jupiter : Charlemagne en 776 et 801, Charles le Chauve en 875, Henri V en 1110, Sigismond en 1414.

En 701, saint Bonitus, évêque de Clermont, part de Lyon jusqu'à St-Maurice pour y venir vénérer les reliques de la Légion Thébaine, puis continue sa route par le Grand St-Bernard jusqu'à Pavie où il est reçu par le Roi Lombard Aribert II.

Surmontant des dangers incalculables, le pape Etienne II franchit le passage en 753 ; plus tard en 803, c'est le pape Léon III, puis en 833, le pape Grégoire IV qui illustrent le fameux col.

C'est encore par le Col du St-Bernard que les reliques du St-Sébastien sont transportées, en 826, de Rome à Soissons et que les ossements de St-Hélène sont pieusement transférés vers le milieu du IXème siècle de Rome au couvent Hautvilliers près de Reims.

Nous nous abstenons de citer encore la nombreuse liste des évêques et prélats qui prirent le chemin du fameux passage.

Signalons cependant que le pape Léon IX fit 4 voyages à travers le St-Bernard en 1026, 1049 et 1050 et que le pape Grégoire IX passa également le col au XIIIème siècle pour aller consacrer la cathédrale de Lausanne.

L'histoire nous apprend également que Cadalus l'anti-pape d'Honorius II, dut en 1063 partir en toute hâte de Parme et qu'il traversa le St-Bernard, sans guide, malgré les avalanches.

Il est assez curieux de noter qu'en 960 déjà, l'évêque Ciso d'Aoste établit une douane au pied du Col. A cet effet, il fixa un tarif spécial pour les diverses marchandises. C'est le plus ancien tarif de douane qui existe pour le passage des Alpes.

Le récit d'un prêtre français Denis Cortinat, envoyé à Rome par l'archevêque de Sens, nous fournit d'intéressants renseignements sur le coût de la vie et la durée d'un voyage à cette époque à travers le St-Bernard. Parti à cheval de Sens, le 1er juin 1477 en suivant la route Dijon-Lausanne-St-Maurice-col du St-Bernard-Milan, il arriva à Rome le 30 du même mois, soit après 29 jours de marche. Lors du retour par le même chemin, il met deux jours pour aller d'Aoste à St-Maurice. Ses dépenses s'élevèrent à 33 livres et 19 sous-parisiens ce qui représente environ 660 francs suisses.

A plusieurs reprises le col du St-Bernard est franchi par des armées, entr'autres en 1475 par des troupes italiennes qui viennent au secours de Charles le Téméraire et par des troupes françaises en 1691, 1704 et 1708. A ce point de vue la plus remarquable randonnée signalée par l'histoire est bien celle de Napoléon premier, qui, du 15 au 21 mai 1800 avec 30,000 hommes, canons et cavalerie surmonte toutes les difficultés du col et arrive dans le Piémont, où il remporte, le 14 juin, la célèbre victoire de Marengo contre les Autrichiens. Au village valaisan de Bourg-St-Pierre, situé non loin du sommet du col, le voyageur peut encore de nos jours voir la chambre munie de son antique mobilier où l'illustre Corse prit son déjeuner. Une plaque de marbre dans le réfectoire de l'hospice du Grand St-Bernard rappelle le grand événement en ces mots :

Napoleoni primo Francorum Imperatori, Reipublicae Vallesianae Restauratori, Aegyptiaco ac Italico, semper invicto, In Monte Jovis et Sempronii, semper memorando, Republica Vallesia gratia, Secundo dec. 1804.

W. Haenni, ingénieur, membre de l'Institut des Etudes rhodaniennes de l'Université de Lyon.

La musique en Valais

Les Festivals et les concours — Espoir en la jeunesse — Une Page de Romain Rolland — Une école populaire de musique en Valais.

Dans la soirée du 18 mai dernier, j'ai eu le bonheur d'entendre à Montreux l'orchestre philharmonique de Berlin. J'avais écrit un compte-rendu de ce concert (un compte-rendu car une critique était impossible). Cet article n'a pas été publié parce que la différence avec la critique d'un Festival de musique était par trop grande. En voici toutefois quelques passages.

« Surtout l'ensemble des cordes est miraculeusement beau. Je suis persuadé qu'il est humainement impossible de rendre une œuvre de maître avec plus de perfection et dans cet ensemble la perfection est poussée jusqu'au paroxysme. Entendre cet orchestre, c'est une joie intense : c'est l'Art tout pur dans sa plus radieuse splendeur ».

Une harmonie du Valais a, il y a quelque temps, exécuté l'ouverture du Vaisseau fantôme de Richard Wagner qui était le dernier numéro du programme de l'orchestre philharmonique. Un habitant de la ville qui possède l'harmonie en question assistait au concert de Montreux. Il fit pendant la pause cette remarque à une de mes connaissances : « Je suis curieux d'entendre comment cet orchestre exécutera l'ouverture du vaisseau fantôme parce qu'il n'est quand même pas une harmonie ! »

Commentaires superflus, n'est-ce pas ? Je sais parfaitement qu'il est impossible d'arriver en Suisse (et surtout en Valais), à la perfection de cet orchestre qui est au dessus des plus célèbres du monde, mais il est salutaire et nécessaire de mettre les points sur les i et de montrer la différence énorme qui sépare nos so-

ciétés instrumentales de l'Art. Heureusement qu'à Lausanne, Berne, Zurich et Bâle nous avons des chorales qui peuvent rivaliser avec les meilleures de l'Europe!

Je dois insister sur la nullité absolue des Festivals de musique et de chant. Ils devraient être éliminés pour être remplacés par des concours annuels régionaux. Un Festival n'est, au point de vue musical, qu'une farce (qu'on ne peut pas même trouver bonne), tandis que ces concours forceraient chanteurs et musiciens à travailler sans relâche d'un concours cantonal (voire même fédéral, mais pas international) à l'autre. Dans certains pays il n'y a point besoin de stimulants pour cultiver avec amour la musique, chez nous hélas ! ce n'est pas le cas car on ne travaille sérieusement que pour un concours (pour la gloire) et après relâche générale. Ce n'est pas en quelques mois de répétitions que l'on peut arriver à bien chanter et jouer, mais en travaillant sans cesse. D'ailleurs y a-t-il besoin d'un stimulant pour se jeter à corps perdu dans la joie et dans la beauté ? Ceux qui en ont besoin n'arriveront jamais à une exécution mécanique, sans saveur, sans charme, sans force expressive parce que alors le cœur n'y est pas.

Je ne me fais guère d'illusions ; chez nous, au point de vue musical, il sera probablement impossible de changer la mentalité et le goût des adultes, par contre, j'ai la ferme conviction que par la jeunesse scolaire, si elle est bien formée, si on lui fait aimer passionnément le chant, tout sera possible. Quels sont les piliers des chorales ? Les vieux. Quant aux jeunes ils préfèrent les fanfares et les sports. Ces derniers surtout prennent de plus en plus le dessus et c'est bien malheureux, car beaucoup de nos chorales périssent à cause du manque de jeunes chanteurs (ce n'est pas le cas dans les cantons où l'on enseigne comme il doit l'être, le chant dans les écoles primaires).

J'ai déjà dit que le chant populaire doit être la première base pour le développement musical du pays. Je ne puis m'empêcher de citer cette page de Romain Rolland dans « Jean-Christophe », un des plus grands musicographes des temps modernes :

« C'est du retour au langage musical de tous qu'est sorti l'art des classiques allemands de la fin du XVIIIème siècle. Les phrases mélodiques de Gluck, des créateurs de la Symphonie des maîtres du lied de ce temps sont triviales et bourgeoises parfois, comparées aux phrases raffinées ou savantes de J.-S. Bach et de Rameau. C'est ce fond de terroir qui a fait la saveur et la popularité immense des grands classiques. Ils sont partis des formes musicales les plus simples, du lied, du Singspiel ; ces petites fleurs de la vie quotidienne ont imprégné l'enfance d'un Mozart ou d'un Weber. Faites de même. Ecrivez des chants pour tout le monde. Là-dessus, vous élevez ensuite des quatuors et des symphonies. A quoi sert de brûler les étapes ? On ne commence pas la pyramide par le faite. Vos symphonies actuelles sont des bêtes sans corps, des pensées sans tripes. O beaux esprits, incarnez-vous ! Il faut de généra-esprits, incarnez-vous ! Il faut des généra-esprits joyeux et pieusement avec leur peuple. On ne bâtit pas un art musical en un jour ».

C'est absolument ce que je pense et ce-la concorde absolument avec ce que j'ai écrit.

J'ai dans mon précédent article parlé de la nécessité d'une école populaire de musique en Valais. Quelle ville, Sion, Martigny ou Monthey aura l'honneur et le mérite d'en favoriser la fondation dans ses murs ? Cette école populaire de musique serait accessible à tous les pauvres bougres de talent qui ne pourraient se payer du conservatoire, rendrait d'immenses services au Valais en formant des élèves qui assainiraient les chorales et rendraient possible la création d'orchestres.

Le tout est une volonté tenace de la part de tous ceux qui s'intéressent au développement musical de notre canton, seulement les paroles ne suffisent pas ; il faut l'action énergique et soutenue sinon tout serait vain et stérile. (Ce qu'on entend des paroles, grands dieux, mais aussitôt qu'il s'agit de passer aux actes, d'y mettre du sien, ceux qui les disent, très emphatiquement d'ailleurs, se déguisent en courants d'air).

Pour terminer, j'invite tous les professionnels de la musique, tous les artistes peintres, sculpteurs, tous les intellectuels qui ont à cœur de voir l'épanouissement artistique dans notre pays de bien vou-

P. HUGON - La „ Winterthur „ Martigny-Croix - Toutes assurances

loir me donner leurs noms et adresses afin de former un bloc idéal et solidaire afin de pouvoir imposer un programme bien défini capable de donner une impulsion irrésistible à la vie musicale du Valais.

Arthur Paret.

LES ÉVÉNEMENTS

La situation

Les grands maux appellent les grands remèdes.

Nous parlions, il y a quelque temps, du mouvement qui se manifestait en Finlande contre la propagande communiste. La faiblesse du gouvernement avait provoqué dans la population une forte réaction qui se manifesta par l'organisation de milices civiques décidées à veiller elles-mêmes au maintien de l'ordre.

Un tel désaveu infligé au cabinet devait avoir pour conséquence la démission de ce dernier.

Le président de la république donnant suite au désir unanime de l'opinion publique patriote, vient d'élaborer une série de dispositions qu'il soumettra à la Chambre des représentants.

D'après elles, le président de la république aurait les pouvoirs nécessaires, au cas où la sécurité publique est menacée, de prendre toutes les mesures jugées nécessaires quitte à les faire ratifier au plus tôt par la Chambre.

La répression des abus de la presse est de même rendue plus sévère. Des confiscations provisoires peuvent être ordonnées, mais à condition toujours de soumettre immédiatement le cas à l'autorité supérieure.

Enfin, disposition des plus intéressantes, qui indique la ferme volonté du peuple finlandais de ne pas se laisser dominer par les perturbateurs et qui fait honneur à son courage et à ses vertus civiles est la mise hors la loi des « organisations dont le but est le renversement violent ou illégal, direct ou indirect, de l'Etat ou de l'ordre social », de telles associations sont dissoutes et ceux qui en font partie ou favorisent leurs menées ne sont pas éligibles.

La Finlande, décidée à se délivrer du virus communiste a fait usage du droit de légitime défense, que chacun possède.

Ce pays a un gouvernement régulier, jouit d'une prospérité réjouissante et possède une législation correspondant aux vœux du pays.

En édictant les mesures de répression contre la révolution, elle ne fait qu'appliquer sa constitution et assure à ses habitants la tranquillité que veulent lui ravir les disciples de Lénine.

A.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Une collision de trains en Normandie

Un grave tamponnement s'est produit mercredi, sur la ligne de chemin de fer du Calvados Caen-Luc-sur-Mer, France, le long du chemin de halage du canal.

Le train assurant le service de la plage venait de quitter la gare de Caen-St-Pierre à destination d'Ouistreham quand, aussitôt après la station de Calix-Hérouville, dans une courbe prononcée, le mécanicien du train aperçut avec effroi, sur la voie unique de la ligne, une automotrice venant en sens inverse, de la direction d'Ouistreham. La collision était inévitable. Bien que le mécanicien eût renversé la vapeur, l'automotrice fut littéralement soulevée et retomba sur sa baladeuse, comble de voyageurs, qui furent

tous blessés, ainsi que plusieurs occupants du train de Caen.

De toutes parts des cris s'élevèrent tandis que les voyageurs indemnes se précipitaient au secours des blessés, dont le nombre atteint la vingtaine, tous gravement atteints.

En outre, deux voyageuses avaient été tuées sur le coup, mais on n'a pas encore pu identifier les victimes qui ont été transportées à l'hôpital de Caen.

Les mécaniciens des deux trains avaient eu le temps de sauter à terre. Celui du train venant de Caen a déclaré qu'il ignorait que l'automotrice avait pris le départ de la gare d'Ouistreham.

A Nice, une auto capote

Mercredi, à 15 heures, à l'angle de la promenade des Anglais et d'une rue transversale, une automobile conduite par le prince André Obolensky, accompagné de Mme Elaouine, née princesse Ourousoff, ayant frôlé le trottoir de très près, le choc fit éclater un pneu, arrachant la roue. La voiture capota, entraînant la mort presque immédiatement du conducteur et de sa compagne.

NOUVELLES SUISSES

Le truc de la doublure

A Bâle, un commissionnaire de 21 ans, avait été chargé de prélever un chèque postal de 5000 fr. En rentrant le jeune homme remit une somme de 2200 fr. en déclarant avoir perdu le reste. On s'aperçut que son habit était déchiré et on pensa qu'il avait caché l'argent dans la doublure. La police aussitôt appelée procéda à l'arrestation du coupable qui fit des aveux.

Un emprunt souscrit cinq fois

L'emprunt d'un million mis en souscription par la Caisse hypothécaire suisse à Soleure a eu un succès tel que cet emprunt a été souscrit cinq fois. Il était émis au taux de 5 %.

Les chômeurs horlogers dans le canton de Berne

L'Agence Rspublica apprend que selon les statistiques officielles parvenues au gouvernement bernois, le nombre des chômeurs totaux et partiels pour l'industrie horlogère dans le canton de Berne atteint actuellement le chiffre de 5160.

L'appareillage à Genève

Dans sa séance de mercredi matin, le Grand Conseil a voté le projet de loi instituant l'appareillage des listes pour les élections proportionnelles cantonales et municipales. Seuls les socialistes ont voté contre le projet. Le projet d'assurance-chômage obligatoire a été renvoyé à la commission après une longue discussion au cours de laquelle les partis bourgeois ont demandé qu'un moyen soit trouvé pour empêcher l'afflux des chômeurs étrangers.

La mortalité baisse, les mariages augmentent

Le mouvement de la population en Suisse pendant le 1er trimestre de l'année en cours permet de constater que la mortalité est tombée à un niveau que l'on avait jamais atteint chez nous. En effet, pendant les trois premiers mois de 1930, on a compté 12,799 décès, soit 3562 de moins que pendant les mêmes mois de l'année dernière et 686 de moins que pendant le premier trimestre de 1928. A l'exception du suicide, toutes les causes de décès accusent des chiffres plus faibles que l'année dernière, et en particulier les maladies qui sévissent spécialement pendant le premier trimestre, soit la grippe, et les affections aiguës des voies respiratoires.

Une autre caractéristique du mouvement de la population est l'augmentation du nombre des mariages. En effet, on a compté, pendant le premier trimestre, 5079 mariages, soit 185 mariages de plus que pendant le premier trimestre de 1928. De ces 185 mariages, 130 furent conclus dans les villes de plus de 50,000 habitants, villes qui, par ailleurs, n'accusent qu'un quart des mariages conclus en Suisse. La probabilité d'un futur accroissement du nombre des mariages est particulièrement apparente dans les villes.

LA RÉGION

Le glissement des Evoëttes

Le glissement de terrain qui s'est produit sur la route du Pillon, entre Ormont-Dessous et Ormont-Dessus, aux Evoëttes, s'est aggravé. La circulation sur ce tronçon est totalement interdite dès jeudi pour permettre l'établissement d'une nouvelle chaussée. On espère pouvoir la rétablir, sauf imprévu, pour le samedi 5 juillet, tout au moins pour les véhicules pesant moins de deux mille kilos, tare comprise.

Dès les premiers glissements, une galerie a été percée au-dessous de la route, en vue de drainer l'eau des infiltrations souterraines qui provoquent les affaissements de terrain. Cette galerie s'étant montrée insuffisante, une seconde galerie a été amorcée au-dessous de la première. Une correction que l'on espère définitive, de la route, va être entreprise. La route sera réalignée du côté amont, par une emprise de trois mètres sur la moraine qui la surplombe, de façon à la placer sur un terrain plus solide.

AIGLE. — Fête cantonale de lutte.

Corr. — 114 lutteurs du canton se sont inscrits en vue de prendre part à la manifestation de dimanche prochain 6 juillet. Parmi eux, d'anciens couronnés, participeront aussi à cette joute pacifique et par leur expérience du ring apporteront un grand intérêt à celle-ci ; ils auront aussi l'occasion de se mesurer avec des forces plus jeunes. Cela promet de beaux moments pour les spectateurs qui, sans doute, viendront nombreux à Aigle. Le pavillon des prix, superbement garni, récompensera tous les lutteurs sans exception et l'Aigle 1929 apaisera toutes les soifs, même celle des plus altérés.

Donc tous à Aigle le 6 juillet prochain pour encourager nos lutteurs et leur prouver que les Valdois s'intéressent toujours à tout ce qui est sain et à tout ce qui est beau.

NOUVELLES LOCALES

GRAND CONSEIL

(Session prorogée de mai 1930)

Séance du 3 juillet 1930

Présidence : M. J. Couchepin, président

Malgré les grandes chaleurs, les représentants du pays sont fidèles au rendez-vous que leur donnait le Conseil d'Etat en ce jour du 3 juillet 1930.

Avant l'appel nominal, M. Couchepin ouvre la session par une allocution émouvante, rappelant les désastres du St-Barthélemy et assurant les populations sinistrées de la sympathie des pouvoirs publics et du peuple valaisan.

Les dommages ne sont pas seulement individuels, mais atteignent la collectivité, en ses activités des plus intéressantes, comme l'hôtellerie et l'expédition des primes.

M. Couchepin rend un hommage mérité à tous les pouvoirs publics et aux ouvriers

qui, grâce à leur dévouement, ont grandement facilité les travaux. Il espère que tous les efforts seront faits pour préserver de semblables catastrophes les localités avoisinantes.

Après ces paroles si profondément vraies, on passe à l'appel nominal. Le président fait remarquer que l'ancien règlement fera règle durant cette session et le port d'un habit sombre, fait remarquer malicieusement M. Couchepin, reste obligatoire, en dépit de la canicule.

Une petite escarmouche s'engage au sujet de l'ordre du jour de la session.

M. Crittin fait la proposition d'y introduire la discussion de la loi sur les routes. M. Loréan, président du Conseil d'Etat explique la raison d'être essentielle de la présente session, qui est de voter le nouveau statut du personnel enseignant.

M. Evéquoz s'oppose à la proposition de M. Crittin car la loi sur les routes donnera lieu à de nombreuses divergences qui ne sauraient trouver une solution si rapidement.

Par 44 voix contre 34, l'ordre du jour, tel qu'établi par le Conseil d'Etat, est adopté. Le morceau de résistance est la discussion de la

Loi sur le personnel enseignant

C'est avec une grande satisfaction que M. Maurice de Torrenté, rapporteur français, constate qu'un terrain d'entente a été trouvé entre les propositions du Conseil d'Etat et celles de la commission ; un système nouveau a été trouvé, qui donne satisfaction aux réclamations essentielles du personnel enseignant tout en ménageant les intérêts de l'Etat et des communes.

Le but du projet est d'assurer une plus grande stabilité aux membres du corps enseignant, d'améliorer dans ce but leur situation matérielle et de dégrever les communes dans la mesure du possible, des grosses charges qui leur incombent.

L'autorisation d'enseigner donnera le droit d'exercer pendant un an ; le certificat temporaire, pendant 4 ans, et le brevet de capacité, pendant 4 ans également ; son possesseur ne pourra être déplacé sans motifs plausibles.

Le traitement sera sensiblement augmenté, sans cependant arriver à la somme désirée par les instituteurs.

Le traitement initial de 225 pour les instituteurs sera porté à 260 fr. dès la 2me année, à 300 dès la 9me pour atteindre 360 francs au bout de 15 ans.

Pour les institutrices, les chiffres respectifs seront de 205, 220, 300 fr. au bout de 15 ans.

Dans les communes d'une scolarité supérieure à 7 mois, une allocation supplémentaire de 40 francs par mois est prévue.

Quant au paiement du traitement, l'Etat et la commune se partageaient jusqu'ici les charges de la loi.

Le nouveau projet dégreve les communes, qui supporteront le traitement initial et les allocations de résidence à raison de 1/00 de leur sommaire imposable.

La commission unanime, par l'organe de ses rapporteurs, MM. Imhof et de Torrenté, propose l'entrée en matière.

M. Crittin plaide la cause du personnel enseignant et relève les mérites des maîtres d'école. La question de l'enseignement est intimement liée à la situation matérielle et morale du corps enseignant. C'est pourquoi, il importe de voter à cette situation une attention spéciale. N'y aurait-il pas lieu de réunir en un tout les questions intéressant l'enseignement.

M. Crittin se plaint de l'exclusivisme dont serait l'objet le parti radical dans le recrutement du personnel enseignant.

L'orateur rend attentif au danger qui réside dans le fait que l'instituteur, par suite de sa rémunération insuffisante, est obligé de chercher ailleurs un complément de traitement et néglige ainsi les devoirs si graves que lui imposent ses fonctions.

Aussi, M. Crittin voudrait-il prévoir certaines incompatibilités.

M. Dellberg accepte le projet, mais se permet quelques observations.

Le traitement est bien faible, dit-il, mais puisque le corps enseignant s'en contente, je n'insiste pas.

M. Dellberg demande d'autre part, l'égalité de traitement entre les instituteurs et institutrices et s'oppose à la nouvelle charge qui pèsera sur les communes de sommaire imposable élevé.

M. G. de Stockalper se félicite des efforts tentés en vue d'améliorer le sort de notre personnel enseignant et démontre l'importance d'une meilleure formation professionnelle de la jeunesse scolaire. Pour cela, une situation indépendante doit être assurée aux instituteurs et la scolarité augmentée.

M. de Stockalper émet quelques critiques sur le niveau intellectuel de nos écoles, auxquelles répond M. Walpen, chef du Département de l'Instruction publique, qui prouve la valeur et les bons résultats de notre enseignement, ce qui est reconnu dans tous les établissements similaires cantonaux.

Répondant à M. Crittin, M. Walpen montre le danger de vouloir réunir en un tout la question du traitement et celle de la revision de l'enseignement.

La loi actuelle est le premier jalon pour arriver au prolongement de la scolarité.

M. Walpen assure qu'il n'y a aucune préférence donnée à tel ou tel candidat selon sa couleur politique.

Seules, les notes sont prises en considération. Pour tranquilliser le député de Martigny, M. Walpen veut bien nommer un membre de la minorité au Conseil de l'Instruction publique.

M. Walpen, reprenant les raisons du rapporteur français, explique la raison de la différence de traitement entre instituteurs et institutrices. Les institutrices mariées sont une petite minorité et doivent d'ailleurs être entretenues par leurs époux ; quant aux instituteurs, ils ont pour la plupart charge de famille et même célibataires, ont des dépenses plus élevées que leurs collègues féminins.

Le chef du Département est heureux de voir l'unanimité qui existe au sein du Grand Conseil sur l'urgence de la nouvelle loi.

M. Delacoste introduit les députés dans le sanctuaire de la commission et leur explique les raisons de conclusions.

La plus grande difficulté fut de déterminer la participation respective de l'Etat et des communes.

Selon les renseignements fournis, les 4/5 des communes dépenseront moins qu'anciennement, malgré l'augmentation des traitements.

M. Delacoste met cependant en garde contre la généralisation de ce principe de charger certaines communes au profit d'autres.

C'est l'Etat qui doit venir en aide aux communes obérées, non les communes.

M. Delacoste soulève aussi la question des incompatibilités.

M. G. de Kalbermatten demande des explications relativement aux fonds spéciaux ; puis M. Crittin revient à la charge sur la question de l'Instruction publique en Valais et sur celle des incompatibilités. Après réponse de M. le conseiller d'Etat Walpen, l'entrée en matière est votée.

La nomination du personnel se fait par les communes.

A l'art. 3, M. Crittin, appuyé par M. Gunttern, voudrait porter à 15 jours le délai de 8 jours prévu pour aviser l'instituteur de son non réengagement. Adopté.

M. Walpen répond à une demande d'explication de M. Moulin concernant les délais prévus par la loi.

M. Roten trouve trop court le délai de 3 jours prévu pour aviser le postulant de sa nomination. Après intervention de M. Walpen, chef du Département, le texte du projet est adopté. Les 3 jours courront dès la décision du Conseil communal, répond la commission à M. Bourdin, qui s'inquiète de connaître la date initiale.

Ghyselinde aux cheveux d'or

Grand roman inédit
par M^{me} B. de BRÉMOND

Ghyselinde eut un sourire de joie en reconnaissant de loin les silhouettes légères de Ghyselinde et d'Eric. Ils longeaient la plage où l'enfant avec sa chère amie, ramassait les coquillages que la tempête avait déposés. Eux aussi avaient aperçu les deux frères et s'avançaient à leur rencontre.

Il n'aurait pas eu le temps de recomposer leurs visages...

Gérard eut un sourire de joie en rebâtit le regard ; cependant elle interrogea :

— Pourquoi ces figures sombres, messieurs ? et ne pensez-vous pas à jour comme nous, de ce jour d'hiver si doux ! Le

grand vent de la mer s'est en allé ; il passe une brise qui enfle à peine les voiles... J'ai permis à Eric de courir près des vagues, et elles sont venues baiser ses pieds nus.

— Si vous saviez Papa, comme je suis heureux avec tante Désirée, depuis qu'elle peut marcher, et comme nous nous amusons tous les deux ! Elle m'apprend à connaître le nom de tous les coquillages, à les classer, elle m'en fait remarquer les couleurs. Voilà le petit Oursin si fragile qu'il est déjà écorné... voici l'Oreille rose tout orlé, et ce tube si léger que comment un animal a-t-il pu s'y fourrer ? Oncle Gérard, vous auriez dû venir avec nous !

Et il lui prenait tendrement la main ; mais à son grand étonnement, Gérard s'était dégaîné presque avec brusquerie et s'éloignait sans tourner la tête. Eric d'abord interdit, s'était lancé pour rejoindre son oncle ; son père le rappela.

— N'y allez pas !

— Pourquoi, Père ?

— Il n'est pas digne de vous.

Subitement, la beauté du paysage avait disparu... L'enfant mélancolique regardait sans comprendre la figure ravagée de son

père, et se serrait contre Ghyselinde qui tremblait.

HUITIÈME CHAPITRE

Où ceux qui s'aiment sont obligés de se quitter. Arrivée de Gérard à la cour du duc de Bretagne.

Les cloches de la veille de Noël sonnaient ; le chapelain dans la chapelle du Manoir disait ce soir la messe de Minuit.

Ghyselinde disposait les cierges autour du tabernacle et achevait la crèche qui ravirait Eric en lui rappelant le plus humble et le plus grand des mystères. Voici l'Enfant-Dieu rose et joufflu couché dans la paille aux genoux de Madame Marie qui l'adore dévotement, ses deux mains jointes, et Monsieur St-Joseph, avec son bâton les contemple tous deux en attendant l'arrivée des bergers. Le cœur de la jeune fille battait... elle s'arrêtait de disposer les guirlandes de lierre qui orneraient l'étable, pour écouter si quelque bruit léger ne l'appellerait pas au dehors.

La porte s'entr'ouvrit ; à ce signal donné par une femme de confiance, Ghyselinde sortit et abrita dans l'ombre de la tour, elle attendit Gérard pour lui parler sans doute une dernière fois.

Etait-ce vrai que Renaud avait voulu le tuer ? arriverait-il encore jusqu'à elle ? comme cette fois-ci elle désirait le regarder et emporter son image dans le fond de son cœur... Il lui semblait qu'elle ne le connaissait pas encore, qu'elle ne lui avait jamais rien dit ni lui non plus. Mais s'il est vrai que dans le silence les âmes s'atteignent l'une l'autre, elle savait bien que par là, les leurs s'étaient écoutées et s'étaient parlées, comme si elles entraient dans l'Éternité.

Quelqu'un a tourné le bord de la tour, c'est comme un rêve de se trouver réunis.

— Gérard, dites-moi vite ce qui est arrivé hier ?

— Dieu m'a gardé de la mort, Ghyselinde, je l'ai vue devant moi dans un gouffre noir. Mais à quoi bon vous donner des détails ? Il vaut mieux ignorer la méchanceté des hommes et penser que la passion la plus noble est encore de pardonner !

— Comme vous dites cela généreusement ! Il n'en est pas moins vrai que votre vie est en danger. Il faut fuir, Gérard, et m'oublier.

— Je ne voudrais pas mourir à cause de vous ; ce n'est pas la mort qui me fait peur, mais la pensée de vous laisser seule entre les mains...

— Ne craignez rien, dans peu de jours aussi je serai partie, votre mère m'y aidera. Ne vous laissez pas arrêter par cette pensée, mettez-vous à l'abri je vous en conjure.

— Parlez plus bas ! taisez-vous dit Gérard en se rapprochant de la jeune fille, jusqu'à la tenir dans ses bras, regardez du côté de la tour.

— Le soleil, à ce moment, projetait des ombres sur la salle, et Ghyselinde et Gérard reconnaissaient avec des yeux agrandis, l'ombre gigantesque d'un homme qui les épiât.

Apéritif à base de vieux vin de France. Seuls dépositaires pour le Valais : MÉTRAL FILS & Cie, MARTIGNY. Téléph. 22

Raphaël Quinquina

blanc et rouge

DEUX AVIONS MILITAIRES ATTERRISSENT A ST-MAURICE

Un enfant reste dans les flammes à Guttet

Une épouvantable tuerie au Tessin

Le recours au Conseil d'Etat s'exercera dans les 10 jours.

Une proposition de M. Meyer de renvoyer la discussion jusqu'au moment où les députés de langue allemande seraient en possession du texte du projet dans leur langue, est repoussé, après intervention de M. Thomas.

M. L. Zufferey donne lecture d'une proposition, tendant à indemniser les membres du personnel enseignant obligés de résilier leurs fonctions pour cause de tuberculose.

M. le conseiller d'Etat Walpen fait remarquer que cette question n'est pas à sa place dans la loi présente, mais bien dans celle sur l'hygiène scolaire ou dans le règlement sur la caisse de retraite du personnel enseignant.

Tel n'est pas l'avis de M. Zufferey, qui estime équitable de prévoir dans les cas de résiliation, les conséquences d'une retraite en suite de tuberculose.

Le duel continue ; M. Walpen est prêt à accorder des secours provisoires aux victimes de ce fléau, mais ne peut accepter la suggestion telle que présentée par M. Zufferey.

Le texte du projet est voté.

Cependant, M. Evéquoz propose le renvoi de la proposition Zufferey au Conseil d'Etat et à la commission qui donneront réponse à la séance suivante. Le renvoi est voté. Le président donne connaissance d'une interpellation Charles sur les causes des dévastations du St-Barthélemy, de ces années passées ; puis la séance est levée.

Le prix du pain à Sion

On nous écrit :

Un journal local annonce qu'en dépit de la baisse des farines le prix du pain a été maintenu à Sion à soixante centimes le kilog, alors qu'à Lausanne on ne le paye que cinquante. Nous ne connaissons pas le prix du pain lausannois, mais nous pouvons affirmer que le correspondant S. de la «Feuille d'Avis de Sion» est dans l'erreur quand il affirme que le kg de pain coûte au chef-lieu 60 centimes : c'est bel et bien 50 centimes qu'il se vend depuis une année au moins. Une boulangerie, — Elsig — pour ne pas le nommer livre même son pain à 0.45 cent. le kg., depuis le 1er juillet.

En vérité, nous ne comprenons pas comment un journal de la place soit aussi mal renseigné, sans parler du préjudice qu'une telle affirmation peut causer au commerce local, qui n'en mène déjà pas trop large.

Un consommateur.

La mort de M. François Giroud

Nous avons reçu plusieurs correspondances très élogieuses sur M. François Giroud que l'on ensevelit ce matin. Forcément, ces correspondances touchent des points identiques de cette belle vie. Leurs auteurs ne nous en voudront pas si nous les résumons :

En voyant M. Giroud, alerte et plein d'entrain, vaquer, comme un jeune homme, aux différents travaux de la campagne, on ne se serait pas douté de sa fin prochaine. M. Giroud nous avait quitté pendant la nuit, vraisemblablement emporté par une crise cardiaque, laissant dans la désolation la plus profonde une famille qu'il chérissait et ses nombreux amis.

M. Giroud était né en 1862. Il pratiqua l'enseignement à Ardon, Leytron et dans sa commune natale. Puis il remplaça M. Gauche, curé de Nendaz, comme inspecteur scolaire, du district de Conthey. Il eut à cœur de faire progresser l'instruction publique, payant de sa personne et exigeant beaucoup des instituteurs qui voyaient en lui un supérieur hautement qualifié. A la réunion générale de Sierre en 1899, la confiance et l'estime de ses subordonnés lui valurent l'honneur d'être nommé président de la Société valaisanne d'éducation.

Il revêtit pendant de nombreuses années la fonction de sous-préfet.

Elu député en 1901, il dut donner sa démission par suite de sa nomination au poste de secrétaire agricole où l'appelaient la confiance du Conseil d'Etat et où, pendant plus d'un quart de siècle, il mit au service de la cause publique ses vastes connaissances, spécialement en arboriculture. Depuis quelques années, il était président de l'Association agricole, où il se fit grandement apprécier.

Mais, pour ses amis chamosards, sa mémoire vivra surtout par le dévouement qu'il déploya comme chef du parti conservateur. En 1887, au moment où M. Giroud venait de prendre la présidence du comité, dans une élection complémentai-

re au Conseil national, le candidat conservateur M. Henri Bioley, n'avait obtenu que 168 voix sur 448 citoyens. C'est dire le travail long et ardu qu'il fallut entreprendre pour arriver en 1908 à renverser la majorité radicale. Est-il besoin de souligner que ce succès fut en très grande partie l'œuvre de M. Giroud, qui soutint les énergies chancelantes et sut inspirer à ses amis la confiance dans le succès final.

Raconter ce que fut la carrière politique de M. Giroud, c'est raconter l'histoire du parti conservateur chamosard et cela n'entraînerait trop loin.

La confiance de ses concitoyens l'appela au poste de conseiller communal de 1896 à 1900 puis de juge de commune de 1909 à 1922.

Dans toutes les fonctions qu'il a remplies, M. Giroud s'est montré un magistrat intègre et consciencieux, un travailleur infatigable, un lutteur plein d'entrain. Ses concitoyens se souviendront longtemps de lui.

Et maintenant, en attendant la Résurrection, il dort dans cette terre chamosarde qu'il a aimée et servie.

Sans manquer à la modestie on peut transcrire ici cette strophe d'une épithame sublime :

Après la dernière prière,
Sur ma fosse plantez la croix ;
Et si l'on me donne une pierre,
Gravez dessus : J'ai cru, je vois.

A son épouse éplorée, à ses nombreux enfants, nous présentons nos condoléances émues.

H et Z

Un enfant reste dans les flammes d'un incendie à Guttet

On nous écrit :

Un incendie s'est déclaré jeudi matin dans une maison à Guttet. Un enfant de quatre ans est resté dans les flammes. Fait pénible : la mère attendait un autre enfant qui a fait son entrée dans le monde au moment où l'incendie faisait rage. On attribue cette accouchement subit à la frayeur. Pour le moment, la mère va aussi bien que possible malgré l'épouvantable deuil et le sinistre qui l'accablent.

La maison n'est plus qu'un monceau de ruines. On ignore la cause de cet incendie.

Des avions atterrissent à St-Maurice

Ce soir jeudi à 17 h. 30 deux avions militaires biplans partis de la Blécherette survolaient en rasant les toits de la ville de St-Maurice.

Arrivés à la hauteur du théâtre, ils se lançaient dans la direction de Vérolle, pour revenir par Lavey-les-Bains et remonter vers les Cases, décrivant ainsi plusieurs grands orbes, en s'abaissant de plus en plus.

A 17 h. 45 le No 437 se posait avec aisance sur la vaste prairie de Pré, appartenant à l'Abbaye de St-Maurice, récemment fauchée. Légèrement incliné cet emplacement serait tout désigné pour une place d'aviation n'était la ligne électrique à haute tension qui longe le chemin des Cases, coupant en deux le champ utilisable et rendant très dangereux son accès.

Au bout de cinq minutes les avions reprenaient respectivement leur vol, le 443 étant venu atterrir aussi à son tour.

Poussés par la bise les appareils descendaient dans la direction nord-sud et s'élevaient en sens contraire.

Les pilotes manœuvrèrent avec précision et sang-froid.

C'est la première fois que des avions touchent le territoire de la commune de St-Maurice.

Les chanteurs de langue allemande à Monthey

Nous voici à la veille de cette grande manifestation qui sera placée sous le patronage d'honneur du Conseil d'Etat du Canton du Valais, du Grand Conseil, de l'autorité préfectorale, des autorités de la ville de Monthey et de la fédération des chanteurs de langue allemande.

Monthey a fait de la coquetterie pour recevoir ses hôtes. Unaniment, sa population a ajouté au charme naturel qui se dégage de ce coin du «vieux pays» le fruit d'efforts coordonnés et intelligents propres à rendre leur séjour le plus agréable possible aux chanteurs confédérés et aux visiteurs quels qu'ils soient.

Notre Service télégraphique et téléphonique

Le Bâtiment de la Société des Nations

GENEVE, 3 juillet. (Ag.) — Le comité du bâtiment de la Société des Nations, M. Strit Baron ainsi que trois représentants du secrétariat et du B. I. T. se sont réunis à Genève du 28 juin au 2 juillet sous la présidence du marquis Paulucci-Calbolé. Les architectes chargés de la construction du bâtiment ont soumis au Comité leurs projets de construction ainsi que le devis détaillé accompagné du plan qui sera l'objet d'une étude très approfondie. Le comité a également procédé à la mise au point de diverses questions qui seront communiquées à bref délai à tous les gouvernements.

Les grévistes

MONS, 3 juillet. (Havas.) — Le nombre des mineurs grévistes a augmenté depuis ce matin. Il s'élève maintenant à 12.000. Dans les ruines de Flem, Cuesrues, Xuaregnon et Jemmapes la grève est générale. Les ouvriers étrangers qui avaient continué le travail ainsi que les ouvriers du syndicat chrétien n'ont pu se rendre dans les mines aujourd'hui. La grève est partielle ailleurs. On ne signale aucun incident.

Police et écoliers

CHICAGO, 3 juillet. (Havas.) — La police a dispersé à coups de bâton une procession d'écoliers qui manifestaient dans les rues. Une bagarre a éclaté. Quatre personnes ont été grièvement blessées et 10 légèrement.

Tremblement de terre

CALCUTTA, 3 juillet. (Ag.) — On mande de Gauhati que 9 secousses sismiques ont été ressenties. De nombreuses personnes ont été blessées. Les lignes téléphoniques sont coupées.

Suivant l'Observatoire de Bombay, l'épicentre de la secousse était situé dans l'Asam occidental.

Les incendies

BERLIN, 3 juillet. (Wolf.) — Un grave incendie a éclaté dans le vélodrome de Plötzensee, près de Berlin. Le sinistre est attribué à l'imprudence d'un fumeur.

BRADENBOURG, 3 juillet. (Wolf.) — Un incendie de forêts a causé d'importants dégâts dans les bois de Schwetz à Wuldicke au sud-ouest de Rachenow.

Grave accident de chemin de fer en Italie

BOLOGNE, 3 juillet. (Stefani.) — A la gare de Sasso, à 18 km. de Bologne, le train de Milan est entré en collision avec un train de marchandises. Il y a 15 morts et 30 blessés.

Quant à l'organisation matérielle de la fête, elle a été conduite et dirigée avec un souci constant de ne rien laisser au hasard et de procurer à chacun le maximum de confort et d'agrément.

Les visiteurs trouveront dans l'élégant livret de fête sorti des presses de l'imprimerie Montfort, à Monthey, tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin en ce qui concerne les concours, les concerts et les innombrables événements de la fête qui va s'ouvrir. Ce livret, rédigé en deux langues, contient en outre des renseignements intéressants sur la fédération des chanteurs de langue allemande en Suisse romande.

Confédérés de langue allemande, chanteurs du pays romand ; Monthey vous attend avec impatience les 5 et 6 juillet 1930. Vous y serez les bienvenus.

ST-MAURICE. — M. Progin, ancien conseiller communal, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme, après quelques jours de maladie seulement, et en laissant deux jeunes enfants. La défunte était une femme de mérite, toute à son travail et à son foyer. Que M. Progin trouve, ici, l'hommage de nos condoléances !

Les violents orages à l'étranger

Maisons emportées

Les victimes

JUGENHEIM, 3 juillet. (Wolf.) — Un violent orage accompagné de grêle s'est abattu sur la région. Les vignes et les cultures ont subi de gros dommages. Les chemins ont été recouverts de boue. Des femmes surprises par l'eau qui avait transformé les chemins en rivière ne furent sauvées qu'à grand peine. A Jugenheim l'eau, dans les maisons, atteignait deux mètres de hauteur et tous les habitants durent se retirer dans les étages supérieurs. Les caves et les étables ont été envahies par l'eau. De nombreux animaux ont péri. Tous les pompiers des localités environnantes ont été alarmés. Quatre hangars ont été emportés par la tempête. On ne peut pas encore évaluer le montant des dégâts qui sont très importants. La plupart des sinistrés n'étaient pas assurés.

GENES, 3 juillet. (Ag.) — Un violent orage a fait rage mercredi après-midi sur la ville et sur la région de Sestri Ponente. Les pluies torrentielles ont provoqué le débordement de la Chiaragna dont les eaux ont inondé plusieurs maisons. A Sienne, l'orage a empêché la manifestation traditionnelle du «paillo delle contrade», la course annuelle de chevaux. Le roi venu pour assister à cette fête populaire est reparti dans la soirée.

A Naples, le mauvais temps de ces derniers jours a presque complètement détruit la récolte des olives et des fruits sur un rayon de 14.000 hectares. Les dégâts sont évalués à 15 millions de liras.

BELGRADE, 3 juillet. (Havas.) — Des orages accompagnés de chute de grêle et d'une pluie diluvienne continuent à ravager la Serbie centrale et méridionale. On signale que deux paysans ont été tués par la foudre dans les environs de Lebane. Dans les environs de Prichina des rivières ont débordé. Le village de Grachanitz est particulièrement atteint. 70 maisons ont été emportées par les eaux. On ne signale aucune victime.

AUCH, 3 juillet. (Havas.) — Une tornade de grêle, suivie de vent, s'est abattue sur plusieurs communes de la région. Les Champs de blés et les vignes ont subi de graves dégâts. Quantité d'arbres ont été arrachés ou mutilés. Des centaines de volailles ont été tuées et des chargements de foin emportés par la tempête. Plusieurs personnes ont été blessées.

ALBI, 3 juillet. (Havas.) — Les vignobles de Villefranche, Cambon, Cunac et Frepailloles ont été aux trois quarts ravagés par une abondante chute de grêle. Les dégâts sont importants.

ROCHEFORT, 3 juillet. (Havas.) — Dans tout le département de la Charente Inférieure la pluie est tombée avec violence et la foudre est tombée en différents endroits. La grêle a causé d'importants dégâts aux vignes et aux cultures. Les installations électriques de plusieurs habitations ont été détériorées. Une des tours de Saint-Jean d'Angely a été endommagée.

LES SPORTS

FOOTBALL

La Coupe des Nations à Genève

Au cours de la journée de mercredi, le fameux First Vienna a confirmé sa grande valeur en triomphant par 7 buts à 1, des champions allemands, Furth, de Nuremberg. L'équipe viennoise devient ainsi la grande favorite du tournoi.

De son côté Bologne a fait un brillant début, en battant les champions de Hollande, Go-Ahead, par 4 à 0.

Aujourd'hui : Skavia (Prague) contre Irun et Ujpest (Budapest) contre Go-Ahead.

Le Tour de France

La première étape, Paris-Caen, est revenue au Français Ch. Pelissier, devant l'Italien Binda. Les Suisses se sont classés : 69, J. Martinet ; 70, Bariffi ; 89, Werner.

La deuxième étape se dispute jeudi de Caen à Dinan (203 kil.)

Epouvantable massacre au Tessin

LUGANO, 3 juillet. (Ag.) — Jeudi, vers 1 heure de l'après-midi, Frédéric Verdo, âgé de 35 ans, de nationalité italienne a tué à coups de revolver, à son domicile, Corso Pestallozi, sa femme et sa fillette âgée de 3 ans. Son crime accompli, Verdo s'enfuit en bicyclette. Une heure plus tard le bruit se répandait à Lugano que deux personnes s'étaient suicidées à Caprino. Il s'agissait en effet d'un nouveau meurtre de Verdo qui avait tué sa maîtresse et s'était ensuite suicidé. Ses quatre victimes sont mortes sur le coup. L'assassin a survécu une demi-heure à ses blessures.

LUGANO, 3 juillet. (Ag.) — L'enquête sur les causes de la tragédie de jeudi n'est pas encore terminée. On apprend cependant que Verdo vivait en mauvaise intelligence avec sa femme. Il aurait dépensé plusieurs milliers de francs constituant la dot de sa femme. Il a donc tué celle-ci et sa fillette puis sa maîtresse qui n'avait que 20 ans. L'émotion en ville est énorme, les personnes inculpées dans l'affaire étant très connues.

Ouvrières évanouies de chaleur

BERLIN, 3 juillet. (Wolf.) — Jeudi après-midi, par suite de la chaleur et de la poussière, 18 ouvrières d'une fabrique de cigares à Johannestal se sont évanouies. 12 d'entre elles ont été conduites à l'infirmerie.

Une auto dans la rivière

SUBSTITZA, 3 juillet. (Havas.) — Dans la soirée d'hier, une automobile dans laquelle se trouvait 4 frères, riches propriétaires des environs, est tombée dans la rivière Tizza au moment où elle traversait un pont. Deux des voyageurs ont été tués. Les deux autres sont grièvement blessés. L'un d'eux est dans le coma et ne survivra probablement pas à ses blessures.

Monsieur Jules PROGIN-CIANA et ses enfants Paul et Hélène, à St-Maurice ; Monsieur et Madame Jean CIANA et leurs enfants Hélène, Jean et Paul ; Monsieur et Madame Eugène MONTHOUX-PITTE et leur fils ; Madame Vve BLANC-PROGIN, RINGELI-PROGIN et leurs enfants à Fribourg ; ainsi que les familles alliées à Bière, Genève, Croy, Romainmotiers et Baulmes ; ont la douleur de faire part de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame

OLGA PROGIN

leur chère épouse, mère, fille, sœur, nièce et cousine, élevée à leur tendre affection le 3 juillet 1930, à l'âge de 39 ans, après une courte maladie.

L'homme se rendra à St-Maurice : départ de la Clinique St-Amé, samedi 5 juillet, à 7 h. 15 et l'ensevelissement aura lieu à Bière le samedi 5 juillet, à 14 heures.

Dors en paix, épouse et mère chérie et veuille sur ta famille qui te pleure.

Monsieur et Madame Georges CHAPPUIS-NOVERRAZ, ingénieur, à Martigny et leurs enfants Jean-Pierre, à Salem (Allemagne) Madeleine et Claudine, à Martigny, ainsi que leurs familles, ont la profonde douleur de faire part de la perte de leur chère petite

SUZANNE

enlevée à l'âge de 9 ans, après quelques jours de cruelle maladie à l'Hôpital cantonal, à Lausanne.

L'ensevelissement aura lieu vendredi 4 juillet, à 16 heures, à Martigny.

Domicile mortuaire Les Vorziers.

« Les anges ont leur place au ciel ».

Le Comité du Chœur d'Hommes de Martigny a la douloureuse devoir d'annoncer le décès de

Madame Magnenat

mère de Monsieur Marcel Magnenat, le dévoué et distingué Directeur de la Société.

L'ensevelissement aura lieu le samedi 5 juillet, à 16 heures, à Vaulion.

Café Bel-Air, Monthey
(côté Collombey 300 m.) Tél. 59 R. MORET

son jardin ombragé,
ses consommations de choix,
sa viande salée,
ses tranches,
ses fondues,

impliquent l'idée de penser :
c'est l'établissement où l'on revient

AVIS

A vendre d'occasion baignoire, chauffe-bain et les-
siveuse à circulation d'eau, en parfait état et à prix avan-
tageux, un potager à gaz neuf, émaillé blanc, 4 feux et
fours superposés. A la même adresse on demande un
jeune homme actif et intelligent comme apprenti
ferblantier-appareilleur. Faire offres à Ch. Morisod, St-
Maurice. Tél. No 42.

MALADIES de la FEMME

Toutes les maladies dont souffre la femme pro-
viennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien : les nerfs,
l'estomac, le cœur, les reins, la tête, n'étant pas
congestionnés, ne font point souffrir. Pour mainte-
nir cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il
est nécessaire de faire usage à intervalles régu-
liers, d'un remède qui agisse à la fois sur le sang,
l'estomac et les nerfs, et seule la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

peut remplir ces conditions, parce qu'elle est com-
posée de plantes, sans aucun poison ni produits
chimiques, parce qu'elle purifie le sang, rétablit
la circulation et décongestionne les organes.
Les mères de famille font prendre à leurs fil-
lettes la JOUVENCE de l'Abbé SOURY pour leur
assurer une bonne formation.
Les dames en prennent pour éviter les migrai-
nes périodiques, s'assurer des époques régulières
et sans douleur.
Les malades qui souffrent de
Maladies intérieures, suites de
Conches, Pertes blanches, Mé-
trites, Fibromes, Hémorragies,
Tumeurs, trouveront un soula-
gement à leurs souffrances en
employant la JOUVENCE de
l'Abbé SOURY.



Celles qui craignent les acci-
dents du Retour d'Âge doivent faire, avec la JOU-
VENCE de l'Abbé SOURY, une cure pour aider
le sang à se bien placer, et pour éviter les mala-
dies les plus dangereuses.

La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY se trouve
dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le flacon } LIQUIDE. fr. 3.50 suisses
} PILULES, fr. 3.— suisses

Dépôt général pour la SUISSE :
Pharmacie JUNOD, quai des Bergues, 21, Genève.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé
SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Sou-
ry et la signature Mag. DUMONTIER en rouge
Aucun autre produit ne peut la remplacer

Assurance Mutuelle Vaudoise
Automobilistes

avant de traiter vos assurances,
demandez sans engagement
pour vous, nos conditions pour

Responsabilité civile tarif de faveur
Assurance d'occupants
Assurance casco
Assur. contre les accidents

Notre Société n'a pas d'actionnaires à ré-
tribuer par des dividendes alléchants ;
ne trouvez vous pas qu'il est plus inté-
ressant pour nos assurés de toucher eux-
mêmes la répartition aux bénéfices ?

Dividende pour 1929
20 %

Th. Long, agent général Tél. 30 Bex-les-Bains

MILDIU DE LA GRAPPE

C'est après la floraison, alors que les
grains se forment et grossissent, que le
mildiou de la grappe, Rot-Gris, fait,
chaque année, le plus de dégâts

Les sulfatages doivent être serrés. Em-
ployer les sulfates cristaux ou neige et
la chaux caséinée :

PURETÉ GARANTIE

il est vivement recommandé de faire un
ou deux poudrages intermédiaires avec :

LE SOUFRE CUPRIQUE 6 %
OU
LA POUDRE CUPRIQUE 12 %
DE LA MARQUE CUPRA

Sté des PRODUITS CUPRIQUES S. A.
Cortallod - Renens (Vaud)

Complets d'été

Ettoffe chevronnée, rayée
gris, beige, col revers, 3
bonnes poches et poche in-
térieure, boutons galalithe,
pantalons avec revers et po-
che revolver, le complet

fr. 18.—

Petites et grosses tailles.
Envois contre rembourse.
E. FESSLER, LAUSANNE
29, rue St-Laurent

La Boucherie
Chevaline
de Martigny-Ville

Téléphone 278
expédition, demi-port payé
**Rôti sans os ni char-
ge le kg. fr. 2.20**

Complets d'enfants

Coutil grisaille, de 3 à 11 ans
le complet 9.50
Coutil grisaille, 11 à 15 ans
le complet 10.50
Etoffes fantaisie, 8 à 11 ans
le complet 19.50
Etoffes fantaisie, 11 à 15 ans
le complet 24.50

Envois contre rembourse
E. FESSLER, LAUSANNE
29, rue St-Laurent

FROMAGE

Expédition de fromage gras
d'Emmenthal contre rem-
bours. en colis de 5 kg. à fr.
2.50 le kg. Pour achats de
pièces demies et entières, le
prix se diminue en consé-
quence. - G. RENZ, froma-
gerie, AADORF (Thurgovie).

SALOPETTES

Article de Lyon, avec poches
du même et rivées, bleu clair
et bleu foncé, le complet
avec coupon 100x50 pour
raccourcissements 9.50
Veston seul 5.—
Salopette seule 5.—

Envois contre rembourse
E. FESSLER, LAUSANNE
29, rue St-Laurent

Châssis BUICK

pour camionnette, à vendre
bon marché, ainsi qu'une

torpédo Chevrolet
Case 14.089, Lausanne.

Vestons d'été
pour Hommes

Coutil grisaille 7.90
Pantalon 6.90

Envois contre rembourse
E. FESSLER, LAUSANNE
29, rue St-Laurent

Propriétaires
Entrepreneurs

A vendre diverses menui-
series, telles que portes, fe-
nêtres, ainsi que stores en
fer à rouleaux, vitrines de
magasin, banque, etc., le
tout en bon état.
S'adr. chez M. J. Genetti,
Montreux.

Manteaux de pluie pour
hommes, 22 modèles diffé-
rents, depuis 25.—
Manteaux de pluie pour da-
mes, 30 modèles différents,
depuis 19.—

Envois contre rembourse.
E. FESSLER, LAUSANNE
29, rue St-Laurent

Dr Eug. Ducrey
continue ses consultations à
la
clinique de Sion
les lundi mercredi et vendredi

Pantalons sport
forme Saumur, avec attaches
pour hommes

Côtes de cheval 24.—
en futaine, velours 19.—
en drap anglais fant. 38.—
en coutil retors 9.50

Envois contre rembourse.
E. FESSLER, LAUSANNE
29, rue St-Laurent

On demande de suite

bonne à tout faire

recommandée, sachant bien
cuire, pour famille dans
chalet à Finhaut.

S'adresser avec certificats
et références à Mme E. Hu-
guenin, Le Mazot, Finhaut.

Sacs de montagne

pour enfants 2.80
pour dames, av. poche 6.80
pour hommes, 8.50, 12.50
14.50, 16.—, 21.—
Sacs de guides 25.—

On peut échanger
Envois contre rembourse.
E. FESSLER, LAUSANNE
29, rue St-Laurent

Imprimerie Rhodanique

BANQUE TROILLET
MARTIGNY

Agence à Bagnes

Sur

5 % Certificats
de Dépôts
à trois ans ou plus.

Comptes à vue et à terme aux meilleures conditions

Agence générale pour le Bas-Valais de la
Nouvelle Compagnie d'Assurances et de Réassurances S. A., à Zurich
Incendie, Vol, Dégâts d'eau, Bris de glaces et c e Machines, etc.

Le lait en poudre Guigoz favorise la croissance des enfants

EN CAS DE DÉCÈS

adressez-vous de suite ou télé-
phonez au **No 3.62, Ju-
les Passerini, Sion**

Gérant des
Pompes funèbres générales S. A.

Grand choix de cercueils, couronnes, croix, cierges, corbillards, etc.

Agences dans le canton du Valais :

St-Maurice : Albert DIRAC, Téléphone 19
Monthey : Ch. COTTET, Téléphone 3
Sierre : Joseph AMOOS, Téléph. 16
Martigny : Phil. ITEN, Téléphone 148
Saxon : Gust. MAYENCOURT
Montana : Joseph DÉLÈZE, Téléph. 162

On demande pr de suite
cinq bons manœuvres
pour entreprise à Trient,
Bonne paye assurée.
S'adresser à Fernand Gay-
Crosier, La Forclaz.

On demande de suite
jeune fille
présentant bien, pour servir
au café et aider un peu au
ménage.
S'adresser sous P. 3046 S.
Publicitas, Sion

Collège Saint Charles Borromée
Aldorf (Uri)

Cours préparatoire pour élèves de langue française, trois
classes industrielles. Gymnase de sept cours avec matura-
rité fédérale, sous la direction des PP. Bénédictins de
Mariastein.
Pour renseignements, s'adresser au Recteur.

Le Mordant Buffle
maintient pendant
longtemps la
couleur et le
brillant.

Si vous adoptez le Mordant Buffle pour vos
planchers, leur entretien sera des plus faciles.
Les parties tachées sont lavées avec un chiffon
humide puis appliquez à nouveau le
Mordant Buffle. De cette façon vous aurez
toujours des planchers brillants qui feront
votre joie.

Le Mordant Buffle est en vente partout en
boîtes de 1/2 et 1 kg. Fabricant : Jacob
Tobler, Altstätten (St-Gall).

Brasseries réunies Orbe-Aigle

Bières de garde, spéciales et ordinaires.
Fabrique de glace, production journalière
10.000 kilos. Livraison par abonnement.
Téléphone Aigle 27

TIMBRES CAOUTCHOUC
sont fournis rapidement
aux meilleures conditions

IMPRIMERIE RHODANIQUE, ST-MAURICE

Les MEILLEURS COUTEAUX sont marqués
« La Main couronnée » OPINEL
N'en acceptez jamais d'autres

En vente partout
Représentant général :
René Boch
St-Gingolph

VINS A. ROSSA
MARTIGNY

Importation directe

La production de la der-
nière récolte a été en géné-
ral abondante et de bonne
qualité. Les prix ont sensiblement
diminué.

Offre assortiment de vins
rouges et blancs aux meille-
leurs conditions :

ROUGE	BLANC
Alicante	Italie
Montagne	Panadès
Castellino	Fendant
Plémont	
Barbera	
Chianti	
St-Georges	

Tous mes vins sont garan-
tis au contrôle de l'analyse
cantonale.
MAISON DE CONFIANCE
A. ROSSA.

Barco
CREME FINE
LE ROI DES GIRAGES

Bouilli avec os, 1.60
Rôti, sans os, 2.40
Saucisses et saucissons, 2.60
Salamis, 3.60

BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE
Louve 7, Lausanne, H. Verrey

Abonnez-vous au „NOUVELLISTE“

Pendant la canicule

Pour vous désaltérer, faciliter la digestion,
buvez de l'eau minéralisée avec les pou-
dres "Auto-Lithinés" du D^r Simon.

Fraîche, pétillante, digestive et
gazeuse, est l'eau préparée
avec les véritables pou-
dres "Auto-Lithinés" du
D^r Simon.

Bien exiger :

AUTO-LITHINÉS

du Docteur SIMON

Pour les personnes qui
désirent le produit sans
lithine, nous préparons les
"AUTO-MINÉRALES"
du D^r Simon

dont les effets digestifs
et rafraichissants sont
absolument identiques aux
Auto-Lithinés du D^r Simon.

La boîte de 10 poudres : 1.75

La Laitte de 10 Poudres pour préparer
10 litres d'eau minéralisée Fr. 1.75
Dans toutes les Pharmacies.

En gros : PHARMACIE PRINCIPALE, GENÈVE.